Accusé de réception en préfecture
069-216901900-20260922-20260922_55-DE
Reçu le 01/10/2026

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de **SAINTE-CONSORCE**

Séance du mardi 22 septembre 2026

Délibération n° 2026- 55

Nombre de membres :

En exercice :	19
Présents :	14
Pouvoirs :	4
Votants :	18

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/09/2026

Date d'affichage électronique de la convocation : 18/09/2026

Secrétaire de Séance : Serge FERRANDEZ

Présents : Bertrand GAULÉ, Elisabeth SAGE, Serge FERRANDEZ, Isabelle BOUTEILLER-DRILLON, Thomas RIGAUD, Philippe VILLAIN, Jean-Marc THIMONIER, Jean-Marie MARTIN, Thierry DESCHAMP, Emmanuel VINCENT, Anne FOUCHER, Laure CHAVANNE, Christine LAMAISON, Delphine MOLLARD

Absent(s) représenté(s) : Franck BAULAN a donné pouvoir à Isabelle BOUTEILLER-DRILLON, Sophie ESTAIS à Bertrand GAULÉ, Erika GARDON à Laure CHAVANNE, Manon CHADUIRON à Anne FOUCHER

Absent (s:): *Yoann TRICAULT*

Aménagement durable – Adhésion à l'institut citoyen des pollutions

Monsieur Thomas RIGAUD, adjoint à l'aménagement durable et biodiversité indique que la commune de Sainte-Consorce est particulièrement concernée par les enjeux liés aux pollutions environnementales et notamment à la présence de PFAS dans la ressource en eau potable. Dans ce contexte, la commune souhaite renforcer sa capacité à comprendre les enjeux sanitaires et environnementaux associés à ces pollutions, afin de pouvoir mieux informer ses habitants et contribuer à la protection de l'environnement.

L'Institut Écocitoyen du Territoire Lyonnais, dont les PFAS constituent l'un des premiers axes de travail, propose aux collectivités une expertise scientifique indépendante, fondée sur la mobilisation de chercheurs et d'experts, la mise en perspective des données disponibles et l'identification des connaissances restant à approfondir. Il a également vocation à rendre les connaissances scientifiques accessibles aux citoyens et à favoriser le dialogue entre élus, habitants, associations, scientifiques et acteurs du territoire.

L'adhésion de la commune au collège des collectivités permettra ainsi de prendre part à une dynamique territoriale de recherche et de veille scientifique et réglementaire sur les pollutions environnementales, tout en bénéficiant d'un interlocuteur scientifique indépendant sur des sujets complexes et sensibles. Elle s'inscrit dans la volonté de la commune de disposer d'informations fiables et compréhensibles pour éclairer l'action publique locale et accompagner les habitants."

Le montant de la cotisation applicable aux collectivités a été fixé à **0,10 € par habitant**, avec un **montant minimum de 50 € pour les communes de moins de 5 000 habitants**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 18 – suffrages exprimés : 18 - Abstention : 0 - Pour : 18 – Contre : 0

Accusé de réception en préfecture
069-216901900-20260922-20260922_55-DE
Reçu le 01/10/2026

- **ADHERE** à l'institut citoyen des pollutions
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion et les éventuels avenants à venir.
- **APPROUVE** le montant de l'adhésion fixé à 222,70 € pour la commune de Sainte-Consorce
- **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2026 et suivants

Le Maire
Bertrand GAULÉ

MAIRIE DE SAINTE-CONSORCE
Rhône

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmis en Préfecture